ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Cécile UNTERMAIER
Députée de Saône-et-Loire

Membre de la Commission des Lois Constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République
Groupe Socialistes et Apparentés

Frédéric CANNARD
Député suppléant

A l'attention de Madame la Ministre déléguée chargée de l'autonomie
Ministère délégué chargé de l'autonomie auprès du ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Louhans, le 18 octobre 2021

Madame la Ministre,

Je profite de votre présence ce jour à Frontenaud pour appeler votre attention sur la préoccupation majeure des citoyens, en matière de santé et de solidarité, ici, en Bresse.

La **désertification médicale** grandissante est une source d'anxiété pour les maires et les patients. **Au 1er janvier 2020, le secteur de la Bresse bourguignonne ne comptait plus que 29 médecins, contre 40 en 2015**. Si cette carence a contraint certains départements à mener des actions avec l'apport financier massif de l'Assurance maladie, celles-ci ne peuvent constituer qu'un palliatif et non une véritable politique de santé publique qui impose à l'Etat de traiter les causes et apporter les remèdes. Cette problématique a fait l'objet de plusieurs courriers et de questions écrites au ministre de la Santé. Plusieurs propositions tendant à garantir l'égalité d'accès aux soins, quel que soit le lieu où l'on habite, sont présentées dans le cadre du PLFSS-2022. Je redoute le rejet de ces dernières qui tendent à une forme de régulation. Les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), que vous connaissez bien, éprouvent également des difficultés à recruter des médecins coordinateurs.

En outre, il est particulièrement injuste que des patients ne pouvant plus bénéficier de **médecin référent**, pour les raisons qui viennent d'être données, **se voient rembourser la consultation médicale à hauteur de 30% au lieu de 70%**. Certes, un dispositif dérogatoire, à la main du médecin généraliste, existe bien. Mais force est de constater qu'il fonctionne très mal. Il s'agit donc d'une double peine pour les assurés. **Le remboursement au meilleur taux de la consultation médicale, dans les secteurs sous-dotés doit être simplifié et garanti**.

…/…

9, rue des Dôdanes - 71500 LOUHANS- Tel : 03.85.75.76.77- Fax : 03.85.75.76.70 - c.untermaier@orange.fr
Assemblée nationale – 126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP – cecile.untermaier@assemblee-nationale.fr

Par ailleurs, la revalorisation salariale du personnel des Ehpad et du secteur social et médico-social a été actée dans le cadre du Ségur de la santé et de la mission Laforcade. De nombreuses interventions ont été nécessaires et justifiées pour obtenir cette première augmentation. Toutefois, les conseils d'administration de ces établissements constatent et s'inquiètent qu'à ce jour, ces avancées sociales **ne soient toujours pas couvertes en totalité par les crédits d'Etat annoncés**. Tel est le cas par exemple de l'Ehpad voisin de la commune de Cuisery, qui doit puiser sur ses fonds propres, et ouvrir des lignes de trésorerie, avec la crainte d'une répercussion sur le prix de journée.

Je vous remercie de l'étude attentive que vous porterez à ces questions prioritaires, et vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Cécile UNTERMAIER

9, rue des Dôdanes - 71500 LOUHANS- Tel : 03.85.75.76.77- Fax : 03.85.75.76.70 - c.untermaier@orange.fr
Assemblée nationale – 126, rue de l'Université – 75355 PARIS 07 SP – cecile.untermaier@assemblee-nationale.fr